

Compte rendu de séance

Séance du 20 mars 2026

L' an 2026 et le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de La Lande Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Mme POIRRIER Angélique, Mr CANTIN Jeannick, Mme ROBERT Cécile, Mr LECLERC Sylvain, Mme FOURMONT Edwina, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mme ANGEARD Audrey, Mr CANTIN Eric, Mme THARRAULT Nathalie et Mr PAILLARD Laurent

Excusé(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 23/03/2026

et publication ou notification
du 23/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mr LECLERC Sylvain

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Installation du nouveau conseil municipal
 - * Élection du maire
 - * Détermination du nombre d'adjoints et élection
 - * Lecture de la charte de l'élu local
- Planning 1er semestre séances du conseil municipal

1/ Élection du maire

Le premier conseil municipal pour les nouveaux élus de la commune avait lieu ce vendredi 20 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Jeannick CANTIN, doyen d'âge.

Monsieur Jeannick CANTIN, ouvre la séance et donne lecture des résultats constatés à l'élection du conseil municipal et déclare installés les membres élus en les citant nominativement ; et invite le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

- un seul candidat : Monsieur Jean-Christophe ROUXEL

Après dépouillement :

Nombre de bulletins : 11

Bulletin nul : 0

Exprimés : 11

Monsieur Jean-Christophe ROUXEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur Jean-Christophe ROUXEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2/ Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Jean-Christophe ROUXEL, maire expose que : vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2, considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal, et au vu du nombre de représentants aux diverses commissions et délégations mais également pour des raisons financières, propose aux membres 1 adjoint et deux conseillers municipaux délégués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et voté : par 11 voix pour 1 adjoint et 11 voix pour 2 conseillers municipaux délégués, 0 absents, 0 nuls.

- Approuve la création d'un poste d'adjoint au maire et deux conseillers municipaux délégués.

Monsieur le maire rappelle que l'élection adjoint et conseillers municipaux délégués intervient pas scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Élection du premier adjoint : après un appel à candidatures, il est procédé au vote :

- un seul candidat : Monsieur Jeannick CANTIN

Après dépouillement :

Nombre de bulletins : 11

Bulletin nul : 0

Exprimés : 11

Monsieur Jeannick CANTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé : premier adjoint au maire

Élection du premier conseiller municipal délégué : après un appel à candidatures, il est procédé au vote :

- un seul candidat : Monsieur Sylvain LECLERC

Après dépouillement :

Nombre de bulletins : 11

Bulletin nul : 0

Exprimés : 11

Monsieur Sylvain LECLERC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé : premier conseiller municipal délégué au maire

Élection du deuxième conseiller municipal délégué : après un appel à candidatures, il est procédé au vote :

- un seul candidat : Madame Angélique POIRRIER

Après dépouillement :

Nombre de bulletins : 11

Bulletin nul : 0

Exprimés : 11

Madame Angélique POIRRIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé : deuxième conseiller municipal délégué au maire

3/ Indemnités de fonction maire, adjoint et conseiller municipal délégué

Suivant tableau présenté par Monsieur le Maire concernant les indemnités de fonction brutes mensuelles au 1er janvier 2026, et selon le nombre d'habitants en l'occurrence moins de 500 pour la commune, Monsieur le Maire propose :

- Indemnité du maire : 1 155,06 brute
- indemnité de l'adjoint : 447,64 brute
- indemnité des deux conseillers municipaux délégués : 447,64 brute soit 223,82 chacun

Étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, et après délibération, le conseil municipal, valide à l'unanimité, avec effet au 21 mars 2026, les indemnités ci-dessus.

S'ensuit la lecture de la charte de l'élu ;

Planning 1er semestre séances du conseil municipal :

- vendredi 10 avril 2026 à 20h
- mercredi 13 mai 2026 à 20h
- vendredi 03 juillet 2026 à 20h

Séance levée à : 21h45 heures

Prochain conseil municipal, le vendredi 10 avril 2026 à 20h à la salle communale.

En mairie, le 25 mars 2026
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL



